

MODIFICATION DU NOM PATRONYMIQUE, NOM D'USAGE, PRENOM OU PSEUDONYME

Pour faciliter nos échanges et accélérer le traitement de votre dossier, veuillez indiquer un n° de téléphone et une adresse mail sur le formulaire P2 (cadre 18)

Le dossier est constitué :

De deux imprimés P2 : complétés et signés **en original** par le déclarant ou son mandataire.

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ Acte d'état civil ou copie de la carte d'identité portant la mention du nouveau nom
- ✓ Si la formalité est effectuée par un mandataire : pouvoir signé en original des deux parties.

Coût de la formalité :

Frais de Greffe : 93.70 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

(En cas d'établissements secondaires inscrits dans d'autres circonscription de greffe, joindre un chèque global à l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce de Romans-sur-Isère (32.11 € par greffe concerné)).

Frais CFE : 70,00 euros par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCID.

Pour tout règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.